



TERMES DE REFERENCE

Procédure n° : EAA-2026-0096

Agence Française de développement

5 Rue Roland-Barthes

75012 PARIS – France

Accord Cadre Mixte (forfait et Bons de Commande) – Assistance technique à destination de l'AFD à Rabat dans l'animation d'un dialogue de politique sectorielle, le suivi, la coordination du programme et la mise en œuvre d'actions de communication institutionnelle et de visibilité dans le cadre du Prêt de politique publique du secteur de l'eau au Maroc

Localisation : Rabat, Maroc, en partie dans les locaux de l'Agence Française de Développement à Rabat

Durée de la mission : 6 ans, selon décomposition indiquée au contrat

Début des services estimé : Mai 2026

Table des matières

CONTEXTE DE LA MISSION.....	3
1) Présentation de l'AFD.....	3
2) Contexte et enjeux stratégique du programme	3
3) Objectifs et contenu du programme	4
4) Présentation du programme	5
5) Intervenants et mode opératoire	5
6) Coût et financement.....	6
7) Contexte du présent appel d'offres	7
Article 1. OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION DU PRESTATAIRE.....	8
Article 2. PROFIL SOUHAITE POUR LE POSTE DE CONSULTANT COORDINATEUR A TEMPS PLEIN 10	
Article 3. Quantité et calendrier de mobilisation	10
Article 4. ASPECTS LOGISTIQUES	11
1) Provisions pour des dépenses remboursables, per diem et autres frais logistiques	11
2) Aspects logistiques et administratifs.....	12
Article 5. LIVRABLES.....	12
1) Livrables obligatoires.....	12
2) Exigences de forme et de qualité.....	13
3) Rythme et calendrier	13
4) Suivi des dépenses (rattaché aux CR semestriels)	14

CONTEXTE DE LA MISSION

1) Présentation de l'AFD

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

Elle s'est dotée d'une charte éthique consultable sur son site www.afd.fr

Dans le cadre du marché, l'AFD confie au Prestataire, qui l'accepte, la réalisation du marché. Le présent CCAP a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le Prestataire sera amené à fournir ces prestations à l'AFD.

Par ailleurs, afin de promouvoir un développement durable, les Parties ont chacune admis la nécessité d'encourager le respect de normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement.

2) Contexte et enjeux stratégique du programme

Le Maroc connaît une pénurie hydrique structurelle : avec moins de 750 m³ d'eau disponible par habitant et par an et une sixième année consécutive de sécheresse en 2024, la demande progresse d'environ 3 %/an depuis 2016 alors que les ressources diminuent et que leur qualité se dégrade. La surexploitation des eaux souterraines – mobilisées pour compenser le déficit des eaux de surface – dépasse localement la recharge, menaçant la durabilité des nappes et provoquant, en zone côtière, des débuts de salinisation par intrusion marine. À ces tensions quantitatives s'ajoutent des pressions qualitatives (pollutions agricole, industrielle et domestique) et une vulnérabilité marquée aux événements extrêmes : des inondations récurrentes ayant causé des pertes humaines, des dégâts aux infrastructures et des interruptions de services. Les projections à l'horizon 2060 accentuent ces tendances : +2,3 °C en moyenne annuelle, environ 29 jours supplémentaires de fortes chaleurs/an, -17 % de précipitations annuelles et jusqu'à -40 % en juin-août, avec des pluies extrêmes plus fréquentes et plus intenses.

Face à ces défis, l'État a placé l'eau au cœur des politiques climatiques et de développement. La CDN identifie la ressource hydrique comme « principal facteur limitant » et la Stratégie

Nationale de l'Eau (2009-2030) s'articule autour de six axes : gestion de la demande (objectif d'économies d'environ 2,5 milliards m³/an, surtout en irrigation), poursuite du développement de l'offre (dont réutilisation des eaux usées), préservation des ressources, réduction des vulnérabilités et adaptation (sécheresses et inondations), réformes institutionnelles et modernisation des systèmes d'information. Cette stratégie se décline dans le Plan National de l'Eau (horizon 30 ans) et, à court terme, dans le PNAEPI 2020-2027 pour sécuriser l'alimentation en eau potable et l'irrigation ; des plans d'action à 2050 sont en cours d'élaboration. L'eau est également transversale à la SNDD 2017 et au Nouveau Modèle de Développement 2021, qui promeuvent la préservation du capital naturel, la résilience des territoires et la protection des ressources rares.

Malgré un cadre stratégique clair, plusieurs verrous freinent l'exécution de la politique nationale de l'eau. La connaissance des ressources reste incomplète (réseaux de mesure à moderniser, piézométrie partielle, comptage des prélèvements hétérogène, suivi qualité embryonnaire), alors que les aléas extrêmes se renforcent (sécheresses et inondations) sans dispositifs pleinement généralisés (cadre national de vigilance, PPRI, atlas des zones inondables, plans sécheresse, alertes précoces, sensibilisation, Solutions fondées sur la Nature). La pollution hydrique (industrielle, agricole, domestique) appelle une mise à jour/renforcement des textes et une mise en œuvre opérationnelle des stratégies, en cohérence avec le nouveau cadre mondial sur les produits chimiques. Les eaux souterraines sont en péril (surexploitation, baisse de recharge, risques côtiers), ce qui impose d'appliquer et de durcir les outils existants (police de l'eau, contrats de nappe, compteurs) tout en expérimentant des solutions complémentaires (télédétection des prélèvements agricoles, REUT pour des usages adaptés).

3) Objectifs et contenu du programme

La finalité du programme est le soutien à une gestion de l'eau durable, résiliente et prenant en compte l'égalité femmes-hommes, à travers un appui à la politique nationale de l'eau du Maroc.

L'objectif général du programme est l'adaptation au changement climatique à travers l'amélioration de la connaissance des ressources en eau, la gestion intégrée des ressources en eau et des événements hydrologiques extrêmes (sécheresse, inondation), la gestion durable et résiliente des eaux souterraines et la protection des ressources en eau et de la biodiversité.

Ceci se décline dans les sept objectifs spécifiques suivants : (i) améliorer les connaissances des ressources en eau et de l'impact du changement climatique sur ces ressources, ii) promouvoir la Gestion Intégrée des événements hydrologiques extrêmes (sécheresse, inondation) avec prise en compte des effets du changement climatique et promotion de l'égalité femmes-hommes, iii) renforcer l'adaptation au changement climatique via la Préservation des ressources en eau et de la biodiversité, iv) protéger et gérer durablement les ressources en eau souterraines pour renforcer l'adaptation au changement climatique, v) renforcer la mise en œuvre des outils de GIRE résiliente, participative, promouvant l'égalité femmes-hommes et inclusive dans la politique nationale de l'eau, vi) renforcer l'intégration de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion sociale et de la participation dans la politique nationale de l'eau, vii) renforcer durablement les institutions et le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.

4) Présentation du programme

Le programme de cofinancement européen (AFD, KfW, CDP et UE) en appui à la politique nationale de l'eau comporte trois volets : un prêt budgétaire de politique publique, l'animation de groupes de travail et d'un dialogue régulier avec les institutions, et une assistance technique. L'objectif est d'atteindre des résultats concrets et de mieux organiser la mise en œuvre du programme.

Sur la période 2026-2029, le programme devra couvrir sept axes : 1) Connaissance des ressources en eau et de l'impact du changement climatique sur ces ressources ; 2) Gestion Intégrée des phénomènes hydrologiques extrêmes (sécheresse, inondation) avec prise en compte des effets du changement climatique et promotion de l'égalité femmes-hommes ; 3) Adaptation au changement climatique à travers la préservation des ressources en eau et de la biodiversité ; 4) Des ressources en eau souterraines protégées et gérées durablement pour renforcer l'adaptation au changement climatique ; 5) Une GIRE transformée et rendue plus opérationnelle et exemplaire ; 6) Un renforcement de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion sociale et de la participation . 7) Un renforcement durable des institutions et du cadre de gouvernance

Le prêt budgétaire est cadré par une matrice de décaissement. Pour chaque mesure ou indicateur, un protocole de vérification décrit la définition, le calcul, les sources, la fréquence et les pièces à fournir. Le décaissement a lieu quand les résultats sont atteints et vérifiés.

Il est prévu que ce programme soit cofinancé par trois prêts de l'AFD, la CDP et la KfW, avec délégation de tâches à l'AFD dans le cadre de l'accord de cofinancement JEFIC, une subvention de l'UE en gestion déléguée à l'AFD, et une subvention AFD pour les coûts ne pouvant pas être pris en charge par la subvention UE.

La composante AT du programme apporte les moyens pour parvenir aux objectifs du cadre logique du programme : appui à la coordination (tableaux de bord, registres de preuves, préparation des dossiers de décaissement), études et outils (modélisations, réseaux de mesure, piézométrie/compteurs, suivi de la qualité), pilotes (REUT, solutions fondées sur la nature, contrats de nappe), formation des équipes et capitalisation (guides, retours d'expérience).

Le dialogue de politique publique s'organise avec des groupes de travail par axe.

5) Intervenants et mode opératoire

Le programme est constitué des composantes et sous-composantes suivantes :

- Composante 1 Soutien à une matrice de politique publique en appui à la politique nationale de l'eau du Maroc
 - Sous-composante 1.1 Mesures de la matrice soutenues par les prêts budgétaires de politique publique AFD, CDP et KfW
 - Sous-composante 1.2 Mesures de la matrice soutenues par la subvention d'investissement UE
- Composante 2 : AT (subvention UE et subvention AFD)

Ce marché fait partie de la composante 2 - Assistance technique et concerne la coordination, animation du dialogue de politique publique, appui au pilotage et à la mise en œuvre

En parallèle de ce marché un autre marché d'AT (AT globale) est prévu pour une mise à disposition d'une équipe d'AT auprès du ministère de l'équipement et de l'eau.

Feront partis des responsabilités du **consultant recruté dans le cadre de ce marché** : l'animation d'un dialogue de politique sectorielle, y compris à travers la participation aux différents groupes de travail ; le suivi et la coordination de l'ensemble du programme ; un appui à maîtrise d'ouvrage pour faciliter le démarrage du programme et la coordination du processus permettant de sélectionner et mettre en œuvre les activités financés par l'UE pour la promotion de démarches innovantes, de recherche et d'échange d'expertises.

Pour ce qui concerne l'**équipe d'AT globale recrutée auprès du Département de l'eau**, elle sera composée à titre indicatif des profils suivants : un chef de projet à temps plein ; 4 experts à temps partiels sur les axes suivants du programme (connaissance des ressources en eau, gestion intégrée des phénomènes hydrologiques extrêmes, qualité et protection des ressources en eau, gestion intégrée des ressources en eau) ; des experts à temps partiels sur le genre, les impacts environnementaux et sociaux, la passation de marché ; des experts additionnels mobilisables

Feront partis des responsabilités de cette équipe d'assistance technique à titre indicatif : l'appui au département de l'eau et au ministère des finances pour la coordination, le pilotage et le suivi d'ensemble du programme ; l'appui au département de l'eau, aux agences de bassin hydrauliques et au ministère de l'Agriculture pour la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des activités du programme (à la fois la composante 1 ou la composante 2) ; l'appui au département de l'eau dans le suivi technique et opérationnel de l'ensemble du programme ; le suivi et l'appui en matière de gestion et atténuation des impacts environnementaux et sociaux ; l'animation et le suivi des activités en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes ; l'organisation et la facilitation de la logistique pour certaines activités de formation et renforcement des capacités ; l'organisation et la facilitation de la logistique pour des voyages d'échange et d'études en Europe pour des cadres du département de l'eau.

Il est porté à l'attention des soumissionnaires que le Titulaire du présent marché aura pour mission :

- De participer à l'analyse des offres de l'AT globale
- De valider les livrables produits par l'AT globale
- De suivre l'exécution financière de l'AT globale
- De valider des paiements pour l'AT globale

A ce titre, ils sont informés des probables risques de conflits d'intérêt entre la présente prestation et l'AT global. L'AFD invite donc les sociétés intéressées à soumissionner à l'AT globale à évaluer le risque de conflits d'intérêt entre ce marché et l'AT globale.

6) Coût et financement

Le programme d'appui à la politique nationale de l'eau repose sur un schéma de cofinancement structuré mobilisant plusieurs partenaires techniques et financiers. Il comprend :

- Trois prêts souverains apportés par l'AFD, la CDP et la KfW (avec délégation de tâches à l'AFD dans le cadre d'un accord de cofinancement) ;
- Une subvention de l'Union européenne, mise en œuvre en gestion déléguée par l'AFD ;
- Une subvention de l'AFD permettant de couvrir les dépenses non éligibles au financement européen.

Au total, le programme mobilise :

- 300 M€ sous forme de prêts (100 M€ AFD, 100 M€ CDP, 100 M€ KfW) ;
- 46,9 M€ de subvention de l'union européenne ;
- 0,4 M€ de subvention AFD complémentaire.

Le **coût global du programme** est estimé à **347,39 M€**, réparti comme suit :

Coût estimatif du programme	Montant en millions d'euros	%
Composante 1 – Appui budgétaire à la politique nationale de l'eau	327	94
- 1.1 Financement budgétaire sur prêts	300	86
- 1.2 Financement non lié au coût sur subvention UE	27	8
Composante 2 – Assistance technique	20,39	6
-2.1 AT sur Fonds UE en maîtrise d'ouvrage AFD	10,13	3
-2.2 AT et expertises en MOA locale	8,5	2,6
-2.3 AT sur réduction de la pollution industrie textile et cuir [MOA Fondation ZDHC]	0,4	0,1
-2.4 AT sur SfN pour la sécurité hydrique [MOA TNC]	0,9	0,2
-2.5 AT sur subv AFD en maîtrise d'ouvrage AFD	0,4	0,1
Total	347,39 M€	100

7) Contexte du présent appel d'offres

Dans le cadre de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage, la Commission Européenne a délégué des fonds en subvention à l'Agence Française de Développement. La maîtrise d'ouvrage de cette subvention est partagée entre l'AFD, le MEE, le ministère de l'Agriculture, ainsi que ZDHC et The Nature Conservancy (TNC),

Une partie des fonds délégués par l'Union européenne à l'AFD, sous sa maîtrise d'ouvrage directe, est dédiée à une composante transversale. Celle-ci prévoit le recrutement par l'AFD d'un consultant à temps plein chargé(e) de l'animation du dialogue de politique publique, de la coordination et du suivi du programme.

Le recrutement de ce consultant est l'objet principal du présent appel d'offre

Article 1. OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION DU PRESTATAIRE

Le prestataire mettra à disposition un consultant Coordinateur qui sera intégré aux équipes de l'agence de Rabat et qui travaillera sous la supervision du Chargé de mission "Eau" et du responsable de pôle ressources naturelles basés à l'agence de Rabat et du Responsable d'Equipe Projet basé à la Division Eau et Assainissement de l'AFD à Paris. Des points réguliers de suivi du temps passé et des résultats seront effectués entre le consultant et les superviseurs. Suite à ces points les priorités et le planning de mobilisation pourra être modifié.

Feront partie des responsabilités du Consultant temps plein les activités suivantes :

1) Pilotage et animation

- Planifier et suivre le programme (planning, tableau de bord, plan d'actions).
- Participer à l'animation des groupes de travail par axe, le comité technique mensuel et 2 COPIL/an (un COPIL technique ; un COPIL financement & décaissement).
- Organiser des réunions/ateliers/séminaires pour le dialogue de politique publique avec le MEE, le MEF, la DUE, les ABH, le ministère de l'Agriculture et autres acteurs.
- Préparer ordres du jour, supports et comptes rendus ; assurer les relances et le suivi des décisions.
- Veiller au partage d'information et à la bonne coordination avec l'UE et les autres cofinanciers du Programme
- Veiller au partage d'information et à la bonne coordination avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'eau au Maroc

2) Matrice, données et décaissements PRPP

- Faire appliquer les protocoles de vérification par mesure/indicateur ; aider au remplissage et au suivi des indicateurs.
- Superviser l'organisation de la collecte d'informations auprès des institutions concernées (MEE, ABH, Agriculture, etc.), superviser la tenue du registre des preuves (sources, versions, contrôles), vérifier la cohérence des données.
- Appui au suivi de la maîtrise des risques E&S
- Lire et analyser les rapports périodiques des contreparties et des AT associées ; formuler des commentaires et plans d'action.
- Appuyer la préparation des études techniques et environnementales liées au programme (TdR, relectures, cohérence avec les axes) en bonne coordination avec les expertises spécialisées.
- Participer à la préparation des dossiers de décaissement du prêt, et à l'organisation de la pré-validation (comité technique), la validation (AFD / co-financiers).
- Actualiser régulièrement les outils de suivi de mise en œuvre du programme qui sont déjà structurés (fiches indicateurs, matrice de suivi et tableau de bord)

3) Mise en œuvre de la subvention UE

- Appui à la passation des marchés, contractualisation et suivi contractuel des activités au titre de la composante de subvention en maîtrise d'ouvrage AFD

- Cela inclura le suivi contractuel et la révision et validation des livrables produits par l'AT globale.
- Contribution à la supervision des activités au titre de la composante de subvention en maîtrise d'ouvrage MEE et Min Agr (La responsabilité première de la supervision sera du ressort de l'AT globale objet d'un marché séparé).
- Appui à la conception et coordination du processus permettant de sélectionner et mettre en œuvre les activités financés par l'UE pour la promotion de démarches innovante, de recherche et d'échange d'expertise
- Appui à la supervision de la passation des marchés, contractualisation et suivi contractuel des activités au titre de la composante de subvention en maîtrise d'ouvrage TNC
- Appui à la supervision de la passation des marchés, contractualisation et suivi contractuel des activités au titre de la composante de subvention en maîtrise d'ouvrage ZDHC
- Supervision du processus d'atteinte et de vérification des indicateurs de décaissement pour la partie de subvention UE non basée sur les coûts (La responsabilité première de la vérification sera du ressort de l'AT globale objet d'un marché séparé).
- Rédaction » d'un rapport annuel d'exécution de la subvention UE
- Appui à la préparation et vérification du processus de versement des fonds UE envers les prestataires et les bénéficiaires (TNC, ZDHC) selon les procédures AFD.

4) Coordination des partenaires, reporting et évaluations

- Suivi et coordination de l'ensemble du programme et activités le composant y compris à travers des déplacements réguliers sur le terrain là où nécessaire
- Aligner demandes et calendriers avec les co-financiers (cadre JEFIC) et la DUE.
- Coordonner la mobilisation d'expertises ponctuelles (AT) et l'interface entre les différents contrats et conventions de partenariats prévues dans le cadre de la subvention de l'UE avec différentes entités : OFB, TNC, ZDHC, SCHAPI/VIGICRUES, UM6P, INERIS et autres partenaires
- Appuyer le lancement et la supervision d'une évaluation à mi-parcours (cadrage, suivi de mise en œuvre).
- Coordination et interaction avec tout autre expertise ponctuelle qui serait contractualisée par l'AFD dans le cadre de ce programme

5) Capitalisation, conformité et appui transversal

- Capitaliser : fiches pratiques, guides, retours d'expérience ;
- Tenir le registre des risques (techniques, institutionnels, E&S, données) et suivre les mesures d'atténuation.
- Veiller à la conformité : qualité et traçabilité des données, E&S, égalité femmes-hommes et inclusion, protection des données, règles de communication/visibilité AFD/UE.
- Suivre les engagements et obligations d'information des conventions de financement.
- Répondre aux autres demandes d'appui de l'AFD liées au programme, dans le périmètre et le temps de la mission.

- Appui aux activités de communication et visibilité en complément de ce qui est fait par le prestataire en charge de l'AT globale

Article 2. PROFIL SOUHAITE POUR LE CONSULTANT COORDINATEUR

Formation

Bac+5 en ingénierie de l'eau/hydraulique, environnement, économie publique, politiques publiques ou gestion de projet.

Expérience

- ≥ 10 ans d'expérience dans le secteur de l'eau ou de l'agriculture au Maroc (ou Maghreb), dont ≥ 5 ans en coordination de programmes multi-acteurs.
- Pratique confirmée des prêts d'appui budgétaire (PBP) : matrices d'indicateurs/mesures, protocoles de vérification, dossiers de décaissement.
- Expérience de travail avec administrations centrales (MEE, MEF, Agriculture), ABH et bailleurs (AFD/UE et, idéalement, CDP/KfW/BM/BAD).
- Animation d'instances : groupes de travail, comité technique, COPIL ; conduite de plans d'actions et suivi des décisions.

Compétences techniques

- Connaissance opérationnelle de la GIRE, des eaux souterraines, de la qualité/pollution (industrielle et agricole), de la REUT, de la gestion des inondations/sécheresses et des solutions fondées sur la nature.
- Suivi-évaluation : cadres logiques, KPI, contrôle qualité des données, traçabilité des preuves.
- Notions E&S, égalité femmes-hommes et inclusion intégrées aux démarches sectorielles.
- Compétences de coordination et de communication
- Planification, priorisation, gestion des risques, facilitation de réunions.
- Excellente rédaction et synthèse en français ; anglais opérationnel ; bonne connaissance du darija/arabe.
- Capacité à harmoniser les demandes des partenaires (cadre JEFIC), à produire un reporting clair et à coordonner la visibilité AFD/UE.

Outils

- Maîtrise avancée des tableurs et outils collaboratifs (gestion documentaire, partage sécurisé).
- Appétence pour l'analyse de données et l'organisation des dépôts de preuves ; notions SIG/télédétection appréciées.

Article 3. Quantité et calendrier de mobilisation

- -Année 1 (forfaitaire) : 205 jours ouvrés minimum

La mobilisation **indicative prévue** pour les années successives est la suivante :

- -Année 2 (bon de commande) : 190 jours ouvrés (estimés)
- -Année 3 (bon de commande) : 190 jours ouvrés (estimés)
- -Année 4 (bon de commande) : 190 jours ouvrés(estimés)
- -Année 5 (bon de commande) : 175 jours ouvrés(estimés)
- Année 6 (bon de commande) : jusqu'à 120 jours ouvrés (estimé)

Contractualisation au forfait pour année 1, de la tranche ferme (205 jours ouvrés minimum au total)

Contractualisation sur Bons de commande pour chaque semestre successif à la première année sur la base d'un planning prévisionnel de mobilisation qui sera élaboré par le Titulaire lors de la remise de son rapport semestriel, 1 mois avant la fin du semestre en cours pour le semestre à venir. Cette demande est soumise à l'approbation de l'AFD.

Article 4. ASPECTS LOGISTIQUES

1) Provisions pour des dépenses remboursables, per diem et autres frais logistiques

Le consultant intégrera à son offre les provisions suivantes pour des perdiem, dépenses remboursables et autres frais logistiques se feront dans la limite du montant maximum du Contrat (ils sont estimés à 75 000 euros).

La mise en œuvre de ce contrat nécessitera le paiement par le prestataire de différentes dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

Budget prévisionnel et bordereau de prix unitaires

Un budget prévisionnel de mobilisation des provisions pour les 12 premiers mois sera proposé par le prestataire au cours du premier trimestre après le démarrage de la mission. Ce document listera les dépenses à engager en les rattachant aux différentes tâches et activités.

Le budget prévisionnel fera l'objet d'une validation par l'AFD. Ce budget prévisionnel devra être mis à jour lors de chaque CR semestriel et nouvellement soumis à l'approbation de l'AFD en cas de modifications importantes des rubriques.

Eligibilité des dépenses

Les dépenses pourront être faites :

- En appliquant les prix publics constatés pour les biens ou services où des prix publics existent (ex : billets d'avion etc.)
- Sur la base de consultations de prix auprès de minimum trois prestataires pour les autres biens

-Toutes les dépenses de plus de 500 euros devront faire l'objet d'une consultation auprès d'au minimum 3 fournisseurs. Les pièces justificatives de cette consultation devront être gardées en archive par le prestataire.

-Pour les biens ou services où des prix publics existent (par ex. billets d'avion), le prestataire gardera les pièces justificatives des prix publics constatés au moment de la commande (ex. site internet pour billets d'avion).

Toutes les dépenses de plus de 500 euros devront faire l'objet d'une validation par l'AFD par mail.

Ces frais seront pris en charge selon les stipulations contractuelles.

Clôture budgétaire sur l'année N et budget prévisionnel pour l'année N+1

Un mois avant chaque fin d'année le prestataire rédigera un rapport spécifique permettant de justifier les dépenses effectuées et refacturées. Ce rapport inclura également un nouveau budget prévisionnel de dépenses pour l'année suivante de mission (année N+1).

2) Aspects logistiques et administratifs

Le consultant coordinateur sera basé à temps plein à Rabat. Il travaille depuis l'Agence AFD de Rabat, depuis ses propres locaux, et sur site auprès des institutions partenaires (Ministère de l'Équipement et de l'Eau, MEF, ABH, Ministère de l'Agriculture).

Il utilise ses propres moyens téléphoniques. Tous les frais d'informatique et de téléphonie sont réputés inclus dans le prix journalier.

L'AFD mettra à disposition un ordinateur, une adresse mail AFD et un accès aux systèmes d'information lorsque nécessaire, après les formalités d'habilitation et dans le respect des règles de sécurité de l'information.

Article 5. LIVRABLES

1) Livrables obligatoires

Dans le cadre de ce contrat le prestataire devra livrer les livrables suivants :

Livrable principal permettant le paiement : CR d'exécution semestrielle des prestations (associé à la facturation semestrielle et permettant le paiement) selon un Template préalablement approuvé par l'AFD

Autres livrables :

- Pour la première année - Rapport de démarrage : plan d'action et planning détaillé de la première année, rôles/contacts clés, calendrier des instances, canevas de suivi (tableaux de bord, registre des preuves, modèles de CR).

- Actualisation mensuelle du Tableau de bord : statut par axe/indicateur, jalons, risques et actions correctives.
- Comptes rendus de toutes les réunions/GT, missions et visites de terrain (diffusés sous 5 jours ouvrés).
- Comptes rendus des ateliers et séminaires (objectifs, participants, décisions, suites).
- Projet de rapport d'exécution annuel du programme à transmettre par l'AFD à l'UE, incluant le tableau du cadre logique : consolidation des éléments transmis par les contreparties (sur la base du modèle fourni par l'AFD et sur la base des éléments qui auront été transmis en amont par le MEE avec l'appui de l'AT globale, par TNC et par ZDHC.)
- Dossiers de décaissement complets pour la partie prêt : note de synthèse + annexes conformes aux protocoles de vérification.
- Dossiers de versement aux prestataires et bénéficiaires pour la partie subvention selon les procédures AFD
- Fiches d'imputation et notes d'analyse à l'issue des revues de sous-projets/études.
- Notes d'analyse (techniques, institutionnelles, E&S, genre/inclusion) sur les documents clés du programme.
- Check List de vérification du registre des preuves tenu à jour (sources, versions, contrôles de cohérence).
- Check List de vérification du Registre des risques (identification, niveau, responsable, échéance, statut des mesures).
- Livrables des activités de communication et visibilité en complément de ce qui est fait par l'AT globale
- Appel à projet ou autre processus de sélection finalisé et prêt à être publié pour la composante « démarches innovantes »
- Tout autre livrable qui découlera des activités prévues

2) Exigences de forme et de qualité

Tous les livrables sont datés, versionnés et validés par l'AFD ; les CR indiquent décisions, responsables et échéances.

Les tableaux et bases de données sont fournis en format éditable (xlsx/docx/pptx) et archivés dans le dépôt partagé.

Les données et preuves respectent les protocoles de vérification ; les écarts sont tracés avec actions correctives.

Les supports "communication & visibilité" respectent les règles AFD/UE et sont validés avant diffusion.

3) Rythme et calendrier

- Mensuel : tableau de bord, mise à jour registres (preuves/risques).
- Trimestriel : note de progrès synthétique (5–8 pages).
- Semestriel : CR d'exécution
- Annuel : projet de rapport d'exécution du programme (AFD → UE) et note de clôture budgétaire N / prévision N+1 (structure, hypothèses, jalons).

4) Suivi des dépenses (rattaché aux CR semestriels)

Chaque CR semestriel comporte une section dédiée au suivi des dépenses refacturables, avec pièces justificatives et tableau de synthèse.

En fin d'année, une note de clôture budgétaire présente les dépenses justifiées et le budget prévisionnel N+1 (structure et hypothèses), pour validation AFD. Périodicité et pièces à fournir

- Périodicité : semestrielle, adossée au compte rendu (CR) d'exécution semestriel.
- Dossier de facture :
- Facture signée (réf. marché, période couverte, montant HT/TVA/TTC si applicable) ;
- CR semestriel validé par l'AFD (avancement, livrables listés) ;
- Feuilles de temps signées (heures/jours, activités, lieux) ;

L'AFD peut demander compléments/rectifications avant validation.